

LA VULNÉRABILITÉ ET LA PRATIQUE NOTARIALE



RAPPEL DES RÉGIES DE PROTECTION

- ◇ Protection légale
 - Mineur
 - Administration légale pure et simple
 - Administration légale sous contrôle judiciaire
 - Tuteur aux biens
 - Majeur
 - Administration judiciaire (temporaire)
 - Habilitation familiale
 - Curatelle
 - Tutelle
- ◇ Protection conventionnelle
 - Mandat de protection future
 - Pour soi
 - Pour les personnes dont on a la charge
 - Conclusion
 - Hiérarchie et concurrence entre ces différents régimes.

INCAPACITÉ DANS LES ACTES NOTARIÉS

- ◇ Actes de gestion
 - Actes courants et de sociétés
 - Régimes matrimoniaux et successions
- ◇ Actes de disposition
 - Actes autorisés (avec autorisation du juge des tutelles le cas échéant)
 - Opposition d'intérêts
 - Actes interdits

CODE FORMATION : DNF07b

Durée de la formation : 1 jour (7h)

Niveau : Difficile

Prérequis :

Maîtriser les règles fondamentales du droit civil

Public concerné :

Notaires et collaborateurs

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comprendre les incidences de la loi N° 2019 222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 ; et de réforme pour la Justice, dans la pratique notariale.

COMPÉTENCES VISÉES

Etre capable de conseiller les clients dans la gestion des dossiers et actes ;
Différencier les actes autorisés et actes interdits

Coût de la formation
260.00 € HT / jour

Modalités pédagogiques

Exposés théoriques, temps d'échanges, études de cas, permettant à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation.

SAM FORMATION s'assure en amont des compétences nécessaires (pédagogiques et techniques) du Formateur.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation complet est transmis à chaque inscrit par voie dématérialisée avant la session.

Modalités d'évaluation et de suivi

Une attestation de présence/certificat de réalisation sera remis à chaque participant à l'issue de la formation.
Afin de constater l'adéquation du contenu des prestations dispensées au regard des compétences ciblées par le participant, un questionnaire dématérialisé est à remplir en fin de formation (questionnaire à chaud) celui-ci permet d'évaluer la qualité de la formation/du formateur.